


Le jumelage



Le jumelage est un instrument privilégié de la construction européenne.

Juste un rappel : le véritable « renouveau » des relations internationales des villes intervient au lendemain de la seconde Guerre Mondiale. Mais cette fois avec une nouvelle volonté et une nouvelle dimension : celle de participer au mouvement pour la paix au travers de la construction européenne. C'est ainsi qu'est né le concept de jumelage qui se veut être un acte politique fort, posé par des élus locaux qui entendent ainsi associer leurs concitoyens à la construction européenne.

Les quelque cinquante maires européens qui, en janvier 1951 fondèrent le Conseil des Communes d'Europe, s'en rendirent très vite compte et prirent conscience de la nécessité de mobiliser les citoyens sur cette lente, mais inévitable évolution. Et pour ce faire, la Commune leur apparut le terrain idéal pour favoriser la rencontre et le rapprochement des peuples européens. Pourquoi ? Parce que la commune est bien ancrée dans nos traditions démocratiques dont elle est le fondement, parce que sa gestion concerne la vie quotidienne de tous les habitants, parce que ses dirigeants sont proches des citoyens. Ainsi naquit l'idée du « jumelage » : c'est la rencontre de deux communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié.



Les jumelages sont ainsi des occasions uniques de brassage de population, dans une ambiance de convivialité remplie d'amitié. Ils sont des lieux de rencontre entre les citoyens européens, ils sont l'instrument privilégié de la prise de conscience de la citoyenneté européenne.

Le jumelage s'adresse aux habitants sur leur lieu de vie, dans le cadre qui leur est familier, il permet de renforcer ce sentiment d'appartenance à une communauté et fait de l'Europe une réalité à visage humain.


Le jumelage repose avant tout sur l'engagement de la commune, c'est une action municipale qui doit être décidée par le Conseil Municipal et se trouve de fait placée sous la responsabilité de l'exécutif municipal. Ses activités doivent s'ancrer dans la réalité quotidienne de tous les habitants qui doivent être largement associés à sa réalisation, directement mais aussi par l'intermédiaire des associations locales sportives, culturelles et sociales. Il favorise les échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux avec leur ville jumelle. Il organise et participe à l'organisation des rencontres, visites ou séjours des délégations des deux villes jumelles. Il coordonne les associations désireuses de prendre part à ces actions avec l'interlocuteur des pouvoirs publics et des instances locales, nationales et européennes.

Les Comités de Jumelage entretiennent des rapports privilégiés avec les autorités et les habitants de leur ville jumelle, avec leurs homologues.

Pour le jumelage nous concernant , un retour en arrière.

Le 9 Mai 1987, au cours d'une session plénière extraordinaire à l'hôtel de ville sous l'impulsion du Maire de Font-Rubi Jaume Llopart Allemany, village espagnol en Catalogne au sud de Barcelone et du Maire de Rieux-Volvestre Adolphe Ruquet, un protocole de jumelage voit le jour, fruit de l'amitié entre nos deux populations. Les délégations municipales des deux villes concernées décident : Font rubi et Rieux-Volvestre expriment solennellement par cette charte leur volonté de se jumeler, affirmant ainsi le souhait de leurs habitants de s'unir, par l'échange de leur traditions folkloriques, culturelles et économiques. Pour l'avenir, il sera de la volonté de nos populations d'établir une relation permanente qui nous permettra ainsi d'échanger nos expériences. Nous contribuerons à l'union des peuples d'Europe par le développement de liens d'amitiés et d'hospitalité dans le respect de nos traditions respectives.

Et aujourd'hui, l'amitié vraie, sincère, imprègne nos relations. Depuis 1987, elle ne s'est pas démentie; elle s'approfondit et s'étend. Et aujourd'hui 26 ans après, tous, beaucoup plus nombreux, sont enthousiastes, tous bien décidés à approfondir des échanges culturels, sportifs, économiques, mais aussi familiaux et avant tout amicaux. Des liens faits d'amitié se sont noués entre les familles de Font rubi et de Rieux-Volvestre, entre nos deux villes jumelles. Ces liens nous ont permis de mieux organiser nos relations. Ce mouvement se



développe grâce notamment au travail et au dévouement des familles d'accueil véritable fer de lance de ces rencontres européennes, des 2 comités de Jumelage et des 2 municipalités.

Vous souhaitez participer à ces rencontres? Merci de bien vouloir vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie : 05.61.98.46.46 ou mairie.rieux.31@wanadoo.fr